



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84
CIVAM BIO DU VAUCLUSE

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

ASSURER LA SANTÉ DE MES VOLAILLES ET PALMIPÈDES : BIOSÉCURITÉ ET PRATIQUES D'HYGIÈNE AVEC ORIANE MALBURET-VYE DU CABINET VETOPOLE26 (DRÔME) JEUDI 23 FÉVRIER (9H - 17H)

CONTEXTE

L'épizootie récente de grippe aviaire, a imposé la mise en place sur les exploitations de volailles et palmipèdes des mesures de bio-sécurité visant à limiter la propagation de la maladie. Face à cette nouvelle menace qui met en péril la pérennité des exploitations, il est urgent de former les agriculteurs au respect de ces nouvelles règles.

OBJECTIF

Permettre aux agriculteurs de mieux appréhender le risque "grippe aviaire" sur leur exploitation.

Connaître les bases scientifiques de l'influenza Aviaire.

Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité et de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

PROGRAMME

Matinée (9h-12h)

❖ Connaître les bases scientifiques de l'influenza Aviaire

- Présentation des obligations sanitaires
- Connaître les caractéristiques d'un virus ARN encapsulé, réservoir et vecteurs, situation épidémiologique.

❖ Acquérir les connaissances pour être capable de concevoir un plan de bio-sécurité

- Présentation du guide de bonnes pratiques biosécurité, acquisition des fiches pratiques nécessaires à la réalisation du plan de bio-sécurité.
- Présentation de cas typiques

Après-midi (13h-17h)

❖ Etre capable de gérer un plan de bio-sécurité

- L'éleveur apprend à concevoir son propre plan de bio-sécurité
- Construction participatives : échanges de solutions, de difficultés, d'exemples.
- Mise en œuvre d'une démarche de construction sur son exploitation.

❖ Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

- Plan de nettoyage et désinfection sur ma ferme.
- Calcul de surfaces, de doses, de temps.

INFOS PRATIQUES

Intervenants : Oriane Malburet-VYE, VETOPOLE 26

Animation/logistique : Anne Guittet - Agribio 84

Salle de formation : Maison de la Bio : 255 chemin de la Castelette 84 911 Avignon cedex 09. Cf. Plan d'accès.

Repas du Midi : Tiré du sac ou possibilité d'acheter en face sur l'Agroparc.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



l'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84
CIVAM BIO DU VAUCLUSE

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date : Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

ASSURER LA SANTÉ DE MES VOLAILLES ET PALMIPÈDES : BIOSÉCURITÉ ET PRATIQUES D'HYGIÈNE

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

- Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**
- Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**
- Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

- Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

A RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Contact :

Anne Guittet – 04 32 50 24 56 – agribio84@bio-provence.org



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



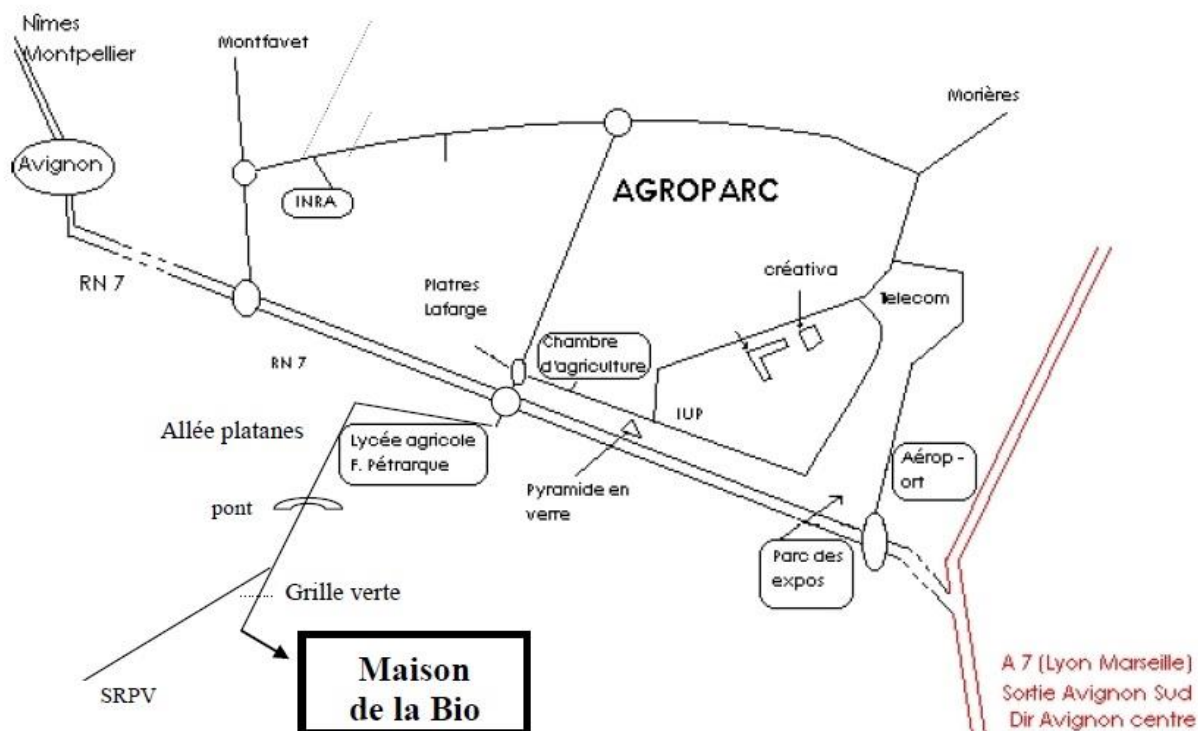
l'Europe s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84
CIVAM BIO DU VAUCLUSE

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

Plan d'accès : Maison de la bio – 255 chemin de la Castellette – 84911 Avignon



Train :

- > Gare TGV Avignon < Zone de Courtine - Tel. 08 92 35 35 35
 - > Gare SNCF Avignon < Boulevard Saint-Roch
- Une navette relie les deux gares.

Bus :

- > Compagnie de bus TCRA < Tel. 04 32 74 18 32 - www.tcra.fr
- Ligne 21 : Caumont - lycée Agricole - Agroparc – Gare routière
- Ligne 3 : Hopital - Agroparc



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84
CIVAM BIO DU VAUCLUSE

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône : 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Les repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de caution sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION : En effet, le civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.